

ARRÊTÉ N°60/2026

OBJET : Délégation de fonctions à Madame Eliane LE GUILLOU – 2^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune de MESSIMY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.18, L 2122.22, L 2122.23,

Vu la délibération n° 06-2026 du 20 mars 2026 fixant à 5 membres le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Messimy,

Vu le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant l'élection de Madame Eliane LE GUILLOU au poste de 2^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'Administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

Considérant qu'en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Territoriales le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Le Maire, Madame Eliane LE GUILLOU, 2^{ème} adjoint, est déléguée, à compter du 1^{er} avril 2026, pour assurer, dans les limites des compétences communales, les fonctions afférentes aux domaines suivants :

- Développement culturel :

- . Animation de la commission « développement culturel »
- . Définition et mise en œuvre de la politique culturelle municipale et notamment concernant le pôle culturel
- . Organisation des manifestations à caractère culturel
- . Représentation de la Commune auprès de la Communauté de Communes dans le domaine culturel
- . Préparation et suivi du budget « développement culturel »

- Patrimoine local :

- . Définition et mise en œuvre de la politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de la commune
- . Organisation des manifestations liées à la promotion du patrimoine (journées du patrimoine, randonnée du patrimoine...)
- . Commande et suivi des travaux liés à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine communal

- Tourisme :

- . Représentation de la Commune auprès de la Communauté de Communes dans le domaine « tourisme »
- . Relation avec l'office de tourisme
- . Organisation des manifestations liées à la promotion du tourisme sur la commune

. Suivi des équipements permettant le développement du tourisme (aire de camping-car...)

ARTICLE 2 : Madame Eliane LE GUILLOU, 2 ème adjoint, assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressé ;
- publié sur le site internet de la commune

Copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône
- Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Messimy, le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Jacques BOBICHON



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Bobichon", written over the printed name.

Affiché le 31.03.2026

Transmis en Préfecture le 31.03.2026

Notifié à l'intéressé le 31.03.26

A handwritten signature in blue ink, possibly "H. L.", written over the notification text.